



# Procédures hygiéniques relatives au tatouage et au piercing

Soins - Bien-être

Continue

**Durée**

20h

**Tranche d'âge**

18 à 25 ans

25 ans et +

**Finalité**

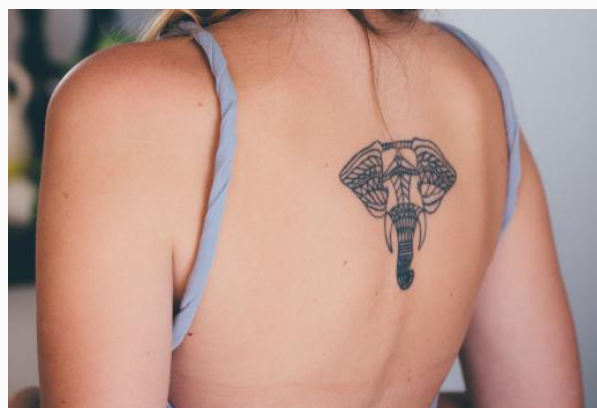
Attestation

**Pratique en entreprise / Alternance**

Non

**Métier en pénurie / Fonction critique**

Non



Cette formation répond à l'AR du 25 novembre 2005 qui oblige les tatoueurs et perceurs à suivre une formation sur l'hygiène. Cette formation est également vivement recommandée pour les professionnels du maquillage permanent ou semi-permanent.

Il ne s'agit pas d'une formation pratique du tatouage, ni du piercing.

---

## Programme

20 heures de formation réparties en 2 journées complètes de formation.

Une demi-journée supplémentaire est consacrée au passage d'une évaluation individuelle théorique et pratique.



## Mons

Avenue du Tir, 79a 7000 Mons

065 35 60 00

**Secrétariat :**

Du lundi au vendredi : de 8h à 17h

065 84 28 60

[mbc@ifapme.be](mailto:mbc@ifapme.be)

### Conditions d' inscription

Au Centre/lieu de formation

Auprès de Michaël Barnes 065/35.60.30 ou 0474/90.97.27 [michael.barnes@ifapme.be](mailto:michael.barnes@ifapme.be)